



Distr.
GÉNÉRALE
LC/SES.40/2/Rev.1
30 septembre 2024
FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL
2400977[F]

Quarantième session de la
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Lima, 9-11 octobre 2024

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORGANISATION DE LA QUARANTIÈME SESSION

- A. Organisation de la quarantième session
- B. Ordre du jour provisoire
- C. Annotations à l'ordre du jour provisoire



NATIONS UNIES



A. ORGANISATION DE LA QUARANTIÈME SESSION

La quarantième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) se tiendra du 9 au 11 octobre à Lima, aux termes de la résolution 766(XXXIX), adoptée à la trente-neuvième session de la CEPALC tenue à Buenos Aires du 24 au 26 octobre 2022. La réunion se tiendra conformément au calendrier des conférences de la CEPALC pour la période 2023-2024¹.

La session est la réunion biennale la plus importante de la CEPALC, car elle constitue une instance propice à l'analyse de problématiques importantes pour le développement des pays de la région et à la révision des travaux menés par la Commission. En consultation avec la présidence, le thème choisi en cette occasion est L'Amérique latine et les Caraïbes face aux pièges du développement, abordé dans un document que la CEPALC propose comme réflexion à ses États membres.

Pour les États membres, la session est également l'occasion de s'informer, moyennant l'étude du rapport d'activités du Secrétariat, des tâches accomplies par la CEPALC au cours cette dernière année et de définir, en approuvant le programme de travail et le calendrier de conférences, les directives qui serviront à orienter les activités futures de la Commission.

Ci-après figurent l'ordre du jour provisoire et les annotations correspondantes qui contiennent des précisions sur chacun des thèmes proposés ainsi que des suggestions quant à la façon de les aborder durant la réunion. Il faut rappeler à cet égard que, conformément aux dispositions de la résolution 419(PLÉN.14) du Comité plénier de la CEPALC, « des experts dans les domaines spécifiques en question devront être inclus dans les délégations gouvernementales » afin d'assurer la pleine réussite des travaux.

B. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la quarantième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
3. Présentation du document de synthèse de la CEPALC *L'Amérique latine et les Caraïbes face aux pièges du développement : transformations indispensables et façon de les gérer*
4. Dialogue des ministres des affaires étrangères et des hautes autorités : le suivi des résultats du Sommet de l'avenir et les défis pour la région dans la perspective du deuxième Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement
5. Séminaire de haut niveau
 - Table ronde 1 : Les pièges du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et les transformations indispensables
 - Table ronde 2 : Comment parvenir à une croissance plus forte, soutenue, inclusive et durable ?

¹ Résolution 755(XXXIX) de la CEPALC.

- Table ronde 3 : Comment réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion et la mobilité sociale ?
 - Table ronde 4 : Comment promouvoir la durabilité et lutter contre les changements climatiques ?
6. Rapport d'activités du système de la CEPALC, 2023
 7. Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2026
 8. Rapport d'activités des organes subsidiaires de la CEPALC et résultats d'autres réunions inter-gouvernementales organisées par la CEPALC depuis la trente-neuvième session
 9. Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période 2025-2026
 10. Questions diverses
 11. Examen et adoption des résolutions de la quarantième session de la CEPALC

C. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. **Élection du Bureau**

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la CEPALC, la Commission procède, au début de chaque session, à l'élection d'un président, de deux ou plusieurs vice-présidents et d'un rapporteur qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Selon la pratique établie lors des sessions précédentes de la CEPALC, la présidence de la Commission est assurée par le chef de délégation du pays hôte.

D'autre part, l'article 20 du Règlement intérieur stipule que « le Président ou le Vice-président quand il fait fonction de Président, participe aux sessions de la Commission en cette qualité et non comme représentant de l'État membre qui l'a accrédité ».

2. **Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la quarantième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)**

Les délégations seront saisies, pour examen et approbation, de l'ordre du jour provisoire² élaboré par le secrétariat conformément aux dispositions du chapitre II du règlement intérieur de la CEPALC, eu égard aux mandats confiés à la Commission. Les délégations des États membres pourront formuler les observations et proposer les modifications qu'elles estimeront pertinentes dans le cadre dudit Règlement.

3. **Présentation du document de synthèse de la CEPALC *L'Amérique latine et les Caraïbes face aux pièges du développement: transformations indispensables et façon de les gérer***

Le Secrétariat de la CEPALC présentera le document le mercredi 9 octobre dans l'après-midi.

² LC/SES.40/1.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est engluée dans trois pièges de développement: son incapacité à croître à long terme, ses profondes inégalités et la faiblesse de ses capacités institutionnelles et de gouvernance. La région est confrontée à ces défis dans un contexte international marqué par de profondes mutations, telles que la réorganisation des flux de commerce international et d'investissements étrangers, les conséquences du changement climatique et des transformations technologiques majeures. Dans ce contexte interne et externe, la construction d'un avenir plus productif, plus inclusif et plus durable dans la région exige la mise en place de politiques et de stratégies de transformation pragmatiques et concrètes. Pour aller de l'avant, il ne suffit pas d'identifier les mesures à prendre et leurs objectifs respectifs. Il faut également s'attaquer à un problème plus délicat : le développement de stratégies claires pour gérer les transformations dans la direction souhaitée.

Dans ce document, la CEPALC fait le point sur la situation actuelle dans la région et propose quelques pistes pour élaborer des stratégies publiques dans quatre domaines clés : le développement productif, l'inégalité et l'inclusion sociale, la durabilité et le financement au service du développement.

Un groupe d'experts et d'autres autorités ont été invités à commenter le document.

Documents de travail :

- América Latina y el Caribe ante las trampas del desarrollo: transformaciones indispensables y cómo gestionarlas (LC/SES.40/3-P)
- L'Amérique latine et les Caraïbes face aux pièges du développement : transformations indispensables et façon de les gérer - Synthèse (LC/SES.40/4)

4. Dialogue des ministres des affaires étrangères et des hautes autorités : le suivi des résultats du Sommet de l'avenir et les défis pour la région dans la perspective du deuxième Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

Le 9 octobre dans l'après-midi, la CEPALC et le gouvernement du Pérou ont organisé un dialogue entre les ministres des affaires étrangères et des autorités et personnalités politiques de haut niveau sur la mise en œuvre dans la région des résultats du Sommet du futur (22-23 septembre 2024), y compris le Pacte pour l'avenir, le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures, ainsi que pour réfléchir aux défis auxquels la région est confrontée à l'approche de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (Séville, Espagne, 30 juin-3 juillet 2025), et du deuxième Sommet mondial pour le développement social (Qatar, 4-6 novembre 2025).

La durée des interventions ne devra pas dépasser sept minutes par pays.

5. Séminaire de haut niveau

Afin d'analyser en profondeur le thème central de la quarantième session, le Secrétariat a organisé un séminaire de haut niveau avec la participation de ministres, de représentants des pays membres, de personnalités du monde universitaire et d'expertes et experts renommés. Ce séminaire, qui aura lieu le 10 octobre, a été divisé en quatre tables rondes : i) les pièges du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et les transformations indispensables ; ii) comment parvenir à une croissance plus forte, soutenue, inclusive et durable ; iii) comment réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion et la mobilité sociale ? , et iv) comment promouvoir la durabilité et lutter contre les changements climatiques ?

Chaque table ronde sera suivie d'un temps d'intervention réservé aux délégations.

6. Rapport d'activités du système de la CEPALC, 2023

Le Secrétariat saisira les délégations d'un rapport contenant une synthèse des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre du programme de travail du système de la CEPALC pour la période 2023, qui comprend l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES).

Document de travail :

- Informe de actividades del sistema de la CEPAL, 2023 (LC/SES.40/5)

7. Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2026

Le Secrétariat soumettra à la considération de la plénière le projet de programme de travail de la Commission pour 2026, qui comprend l'ILPES.

Ce projet de programme de travail a pour objectif global de promouvoir un développement économique, social et environnemental durable en Amérique latine et dans les Caraïbes par le biais d'une coopération internationale continue, de la recherche et d'une analyse approfondie des processus de développement et de la fourniture de services de coopération politique, opérationnelle et technique destinés à soutenir les initiatives de développement régional. Le mandat du programme qui relève de la sphère de compétence de la CEPALC émane de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil institue la Commission aux fins de collaborer à l'adoption et à la coordination de mesures en faveur du développement économique et social de la région et de renforcer les relations économiques entre les pays de la région et entre ceux-ci et les autres pays du monde. Le mandat a été actualisé en 1996 par la résolution 553 (XXVI) de la CEPALC qui demandait notamment à la Commission de collaborer avec les États membres pour analyser de façon globale le processus de développement en vue de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques et la prestation correspondante de services opérationnels dans le domaine de l'information spécialisée, les services consultatifs, de formation et de soutien à la coopération, ainsi que de la coordination régionale et internationale.

La stratégie générale de la Commission pour parvenir aux objectifs du programme est axée sur 13 sous-programmes interdépendants et complémentaires qui sont mis en œuvre dans le cadre d'une approche intégrée et multidisciplinaire.

Un espace sera ensuite réservé pour permettre aux membres des délégations d'intervenir.

Document de travail :

- Proyecto de programa de trabajo del sistema de la CEPAL, 2026 (LC/SES.40/6)

8. Rapport d'activités des organes subsidiaires de la CEPALC et résultats d'autres réunions inter-gouvernementales organisées par la CEPALC depuis la trente-neuvième session

Les présidents des organes subsidiaires seront invités à faire une brève déclaration ne dépassant pas cinq minutes.

- Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes

- Conférence statistique des Amériques
- Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)
- Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC)
- Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications
- Conférence ministérielle sur la société de l'information de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Conférence inter-gouvernementale régionale sur le vieillissement et les droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes
- Conférence des Parties à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes

Document de référence :

- Informe de las actividades de los órganos subsidiarios de la CEPAL y de los resultados de otras reuniones intergubernamentales organizadas por la CEPAL desde su trigésimo noveno período de sesiones (LC/SES.40/DDR/1)

9. Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période 2025-2026

Conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.14), adoptée par le Comité plénier de la CEPALC à sa quatorzième session tenue en novembre 1980, le point focal autour duquel les réunions de la Commission sont organisées est la session, qui a lieu tous les deux ans. La résolution susmentionnée prévoit également que les sessions se déroulent les années paires. Il a en outre été convenu que chaque session de la Commission devra examiner le calendrier complet de conférences et de réunions programmées jusqu'à la session suivante avec, dans la mesure du possible, la date, la durée et le siège respectifs.

À la trente-neuvième session, la Commission a analysé le document intitulé *Calendrier des conférences de la CEPALC proposé pour la période 2023-2024. Note du Secrétariat*³. À l'issue de cet examen, la Commission a adopté la résolution 755(XXXIX), en vertu de laquelle il a été convenu que la Commission maintiendrait la structure inter-gouvernementale et le schéma de réunions actuellement en vigueur et a approuvé le calendrier des conférences proposé pour la période en question.

En application de cette résolution, le Secrétariat a élaboré un tableau (annexé au document *Calendario de conferencias de la CEPAL propuesto para el período 2025-2026*) dans lequel sont consignées les réunions programmées pour la période 2025-2026, à la lumière des mandats approuvés par les gouvernements aux réunions de la CEPALC et de ses organes subsidiaires.

Documents de travail :

- Calendario de conferencias de la CEPAL propuesto para el período 2025-2026. Nota de la Secretaría (LC/SES.40/7)

³ LC/SES.39/7.

10. Questions diverses

Dans le cadre de ce point, les délégations pourront aborder toute question dont l'examen leur semblera opportun.

11. Examen et adoption des résolutions de la quarantième session de la CEPALC

Avec le soutien du secrétariat, le président consultera les pays membres de la CEPALC sur ces résolutions. À cette occasion, le président fera circuler l'avant-projet aux missions permanentes auprès des Nations Unies à New York. À l'issue des consultations, les États membres adopteront les résolutions de la quarantième session le 11 octobre.